

Questions orales

M. McGrath: Et la culpabilité devant la loi.

M. Hnatyshyn: S'est-il assuré qu'aucun des ministres n'était au courant des arrangements du cartel qui influençaient les prix au Canada et accepterait-il de publier les recommandations de M. Brown afin que nous puissions savoir sur quelle base le ministre intente des poursuites, ou du moins accepterait-il de nous dire sur quoi il s'est fondé pour décider de ne pas inclure le sénateur Austin et le ministres impliqués à l'époque dans l'acte d'accusation?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai dit que les rapports de M. Brown et de M. Bertrand serviront de base . . .

Une voix: Permettez-nous d'en prendre connaissance.

M. Chrétien: . . . aux poursuites intentées. Le procureur se servira des renseignements recueillis pour tenter de faire condamner les six compagnies contre lesquelles nous avons porté des accusations. Voilà où nous en sommes.

J'ai pris connaissance du rapport, et je suis persuadé que M. Brown a fait de l'excellent travail de concert avec M. Bertrand. Voilà pourquoi j'ai décidé de l'engager à titre de procureur spécial dans le cas qui nous occupe. Je suis sûr qu'il présentera aux tribunaux tous les faits nécessaires et qu'il fera tout en son pouvoir pour faire déclarer coupables les six entreprises qui sont accusées de s'être illégalement concertées pour fixer le prix de l'uranium.

Je n'ai aucune raison de rejeter le jugement de ces deux collaborateurs. Ils connaissent la situation bien mieux que n'importe lequel d'entre nous ici présents. Leurs recommandations m'ont paru valables et je les ai acceptées. Il incombe désormais aux tribunaux de trancher.

Des voix: Bravo!

LE RAPPORT REMIS EN 1972

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le grand danger bien entendu est que les six compagnies accusées plaident coupables, gardent l'affaire hors de la portée des tribunaux, auquel cas le rapport ne sera jamais rendu public. Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations chargé des enquêtes sur les coalitions et elle a trait à ce que les ministres ou d'autres personnes non encore accusées auraient pu savoir.

Le ministre pourrait-il répondre à une question très simple? Peut-il dire à la Chambre si M. David Henry, alors directeur des enquêtes sur les coalitions, avait remis au gouvernement en 1972 un rapport qui soulevait la possibilité que le cartel soit illégal s'il influait sur les prix intérieurs? M. Henry a-t-il préparé un rapport de ce genre?

Une voix: Oui ou non?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident que les questions de l'honorable chef de l'opposition officielle sont hypothétiques. Le chef de l'opposition, madame le Président, ne peut pas tirer la conclusion que rien ne sera révélé lors du procès, puisqu'il ne sait pas si les compagnies vont plaider coupables ou non coupables. C'est là une question hypothétique de la part du chef de l'opposition.

Deuxièmement, quant à sa question au sujet d'un supposé rapport de M. Henry, directeur des enquêtes et des coalitions, si on l'étudie bien, encore une fois, c'est une question hypothétique, à savoir si la situation devait changer au Canada, si oui ou non, il y aurait possibilité de contrevenir à la loi sur la concurrence. Il s'agit d'une autre situation hypothétique qui démontre clairement, madame le Président, que l'opposition ne fait qu'abuser de son privilège parlementaire et joue exclusivement sur des hypothèses.

[Traduction]

LA POSITION DU MINISTRE AU SUJET DU RAPPORT DE 1972

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comment peut-on juger hypothétique une question qui porte sur un document dont l'existence est attestée dans le journal des débats du Congrès des États-Unis, pays dont le gouvernement, par la force des choses, communique ses documents bien plus volontiers que notre propre gouvernement, un gouvernement qui a été forcé de renoncer à son habitude de tout garder secret.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous savions, madame le Président, qu'il existait un rapport non divulgué, le rapport Bertrand. Or il semblerait exister un deuxième rapport non divulgué, le rapport Henry. La question que je pose au ministre est très simple. Refuse-t-il d'admettre que M. Henry a présenté un rapport en 1972 dans lequel il laissait entendre que le cartel international pouvait affecter d'une façon illégale les prix intérieurs? Nie-t-il l'existence de ce rapport.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, le rapport auquel le chef de l'opposition fait allusion mentionnerait que la loi aurait pu être enfreinte . . .

M. McGrath: Tiens, vous en parlez maintenant.

M. Hnatyshyn: Il existe donc.

M. Ouellet: . . . si on avait conclu des accords concernant le marché intérieur.

M. McGrath: C'est exact, c'est ce que nous avons dit.

M. Ouellet: Il est maintenant parfaitement clair, aux dires même du chef de l'opposition, que M. Henry n'a pas affirmé à ce moment-là qu'il y avait illégalité.

M. Hnatyshyn: Eh bien, publiez-le.